




Bon No : 001097539		1ere Gachée : 07:46 (1)		Date : 16/04/2026		012604138784		Zone : ZONE 02					
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : GP146VS		GP146VS		Chauffeur : GABRIEL BRETON					
Client : GAUTHIER EIRL GAUTHIER DA LES NOYERS 4 CHEMIN ST CHRISTOPHE 76870 GAILLEFONTAINE				Chantier : GAILLEFON' GAILLEFONTAINE				Transport :					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		Quantité Origine : 48.00 m3 Quantité Restante : 32.00 m3 Livree Reelle : 8.00		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
08:11								00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7)		Dmax	
D347		BPS NF EN 206 A2/CN				XA2, XS3 (F)		0.65 %		S3 (100 à 150 mm)		22	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)					
						342		C 35/45					
Appellation commerciale : C35/45 XA2(F) D22 S3 III 42 PM				Carac. complémentaire :				TEMPERATURE : 9°C					
Propriétés spécifiées :													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
				PRE 510 0.8 %				Nom: Signature du client:					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non